



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 décembre 2011  
Français  
Original : anglais

---

### Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 6690<sup>e</sup> séance, le 19 décembre 2011, la question intitulée « La situation en Afghanistan », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction la tenue à Bonn, le 5 décembre 2011, de la Conférence internationale sur l'Afghanistan sur le thème "L'Afghanistan et la communauté internationale : après la transition, la décennie de la transformation" et se félicite de ses conclusions (S/2011/762).

Le Conseil accueille également avec satisfaction la déclaration de Bonn selon laquelle la transition, qui doit être menée à terme d'ici à la fin 2014, devrait être suivie d'une décennie de transformation (2015-2024) au cours de laquelle l'Afghanistan assierait sa souveraineté en assurant le bon fonctionnement et la viabilité d'un État au service du peuple.

Le Conseil se réjouit, dans ce contexte, que la République islamique d'Afghanistan et la communauté internationale soient parvenues à un consensus stratégique en faveur d'un partenariat renouvelé et durable fait d'engagements réciproques fermes dans la perspective de cette décennie.

Le Conseil note que la transition postule que c'est au Gouvernement afghan qu'il appartient d'en assumer la direction.

Le Conseil se félicite des résultats de la Conférence d'Istanbul pour l'Afghanistan sur le thème "Sécurité et coopération au cœur de l'Asie", qui s'est tenue le 2 novembre 2011.

Le Conseil souligne l'importance du rôle de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan, exprime sa gratitude à Staffan de Mistura pour sa contribution exceptionnelle aux travaux de la MANUA et se réjouit à la perspective de travailler avec le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général, Jan Kubis.

Le Conseil remercie le Gouvernement japonais d'avoir offert d'accueillir une conférence ministérielle à Tokyo, en juillet 2012. »

